



L'essentiel &amp; plus encore

## Les retraites du régime des salariés agricoles en 2016

### Bilan démographique et financier

**Au cours de l'année 2016, en France métropolitaine, 128 747 personnes ont liquidé leur retraite au régime des salariés agricoles.**

**Fin 2016, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles, en progression de 0,5 % sur un an.**

**Les retraités, ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles, perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 994 euros bruts, un montant en hausse de 0,9 % sur un an.**

### Près de 129 000 nouveaux retraités au régime des salariés agricoles en 2016

En 2016, 128 747 personnes ont liquidé leur retraite au régime des salariés agricoles, en progression de 1,7 % sur un an. Cette évolution est consécutive à l'augmentation du nombre de départs anticipés pour carrière longue.

Les titulaires de droits personnels représentent 73,2 % de l'ensemble de nouveaux retraités. L'âge moyen de ces nouveaux retraités est de 62 ans et 7 mois (stable par rapport à 2015).

Parmi les nouveaux retraités, 34 568 personnes bénéficient d'une retraite de droit dérivé (effectif en diminution de 0,9%).

Les nouveaux retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 476 euros bruts.

### Un nombre de retraités salariés agricoles en augmentation de 0,5% sur un an

Fin 2016, 2,5 millions de retraités relèvent du régime des salariés agricoles, un effectif en hausse de 0,5 % sur un an. Cette progression est liée d'une part à l'arrivée, dans le dénombrement de retraités, de nombreux bénéficiaires de petites pensions auparavant indemnisés par le versement forfaitaire unique, et d'autre part à l'augmentation du nombre de départs avant l'âge légal, dans le cadre du dispositif « départs anticipés pour carrière longue ».

La population de retraités est majoritairement féminine (51,3 %). L'âge moyen des retraités est de 75,5 ans (76,9 ans pour les femmes et 74,0 ans pour les hommes). En moyenne, les femmes sont plus âgées.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse			@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	06 34 46 06 35	<a href="mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr">tonini.caroline@ccmsa.msa.fr</a>
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41		<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris - CS50070	93013 Bobigny Cedex		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>

Le nombre de retraités de droit personnel est de 1 939 000 personnes, soit 76,9 % de l'ensemble de retraités. Les retraités cumulant des droits propres et des droits de réversion sont au nombre de 157 455, soit 6,2 % de l'ensemble de retraités. Le nombre de retraités qui perçoivent uniquement des droits dérivés est de 580 234 (soit 16,9 % de l'effectif total).

La durée de carrière, accomplie par les retraités anciens salariés du régime agricole, est en moyenne de 36,5 trimestres. Et la proportion de polypensionnés est de 93,7 %.

Seuls 102 837 assurés (5%) ont validé plus de 150 trimestres au régime SA (un effectif en augmentation de 3,0 %). Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée des retraités à carrière complète ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, plus nombreux qu'au 31 décembre 2015.

## Une augmentation de 0,9 % du montant annuel moyen pour les carrières complètes

Au 31 décembre 2016, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 994 euros bruts, au titre des droits propres éventuellement assortis de droits de réversion (montant global en progression de 0,9 % sur un an).

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles bénéficiaires d'un droit propre éventuellement assorti d'un droit de réversion est de 2 256 euros bruts (en baisse de 0,6 % sur un an). Cette diminution est le résultat de l'arrivée, dans le dénombrement des retraités, de nombreux bénéficiaires de petites pensions auparavant indemnisées par un versement forfaitaire unique. Par leur nombre croissant et leur faible montant, elles contribuent à faire baisser la retraite annuelle moyenne de l'ensemble des retraités.

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés bénéficiant d'un droit personnel ont une durée de carrière moyenne de 35 trimestres dans ce régime. Et ils perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 406 euros bruts.

### Glossaire :

**Droit personnel ou droit propre** : droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.

**Droit de réversion ou droit dérivé**: avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.

**Montants de pensions** : somme des montants de pensions de droit propre, de réversion et des avantages complémentaires.

**Versement Forfaitaire Unique** : Lorsque le montant annuel de la retraite est inférieur à un montant fixé annuellement, la retraite n'est pas servie mensuellement mais fait l'objet d'un versement unique sous forme de rente égal à 15 fois le montant annuel de la retraite. La dérogation temporaire au principe du versement forfaitaire unique prévue aux articles L.351-9 et R.351-26 du code de la sécurité sociale (lettre ministérielle du 26 avril 2013) a un impact sur les effectifs de droits personnels et sur l'ensemble des retraités. En effet, les VFU étaient habituellement comptabilisés une seule fois au moment du paiement du versement unique. Depuis le troisième trimestre 2013, ils font partie intégrante du stock de retraités.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse			@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	06 34 46 06 35	<a href="mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr">tonini.caroline@ccmsa.msa.fr</a>
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41		<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris - CS50070	93013 Bobigny Cedex		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>